

## CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITE D'AIX-MARSEILLE

### DÉLIBÉRATION n° 2012/09/25-12

Le **conseil d'administration**, en sa séance du 25 septembre 2012, sous la présidence d'Yvon BERLAND, Président,

**Vu** le Code de l'Education,

**Vu** les statuts de l'Université d'Aix-Marseille, adoptés par l'assemblée constitutive provisoire en sa séance du 14 octobre 2011, et notamment son article 55-1,

### DÉCIDE :

**OBJET : Désignation de membres du Comité Electoral Consultatif**

Le conseil d'administration approuve la désignation de M. Michel PROVANSAL et de M. Jean-Paul AGRESTI en tant que membres du Comité Electoral Consultatif au titre de « représentants des personnels enseignants proposés par le Président et élus par et parmi les personnels enseignants du conseil d'administration ».

Votants : 14

**Cette délibération est adoptée à l'unanimité.**

Le conseil d'administration approuve la désignation de M. Georges RELJIC en tant que membre du Comité Electoral Consultatif au titre de « représentant des personnels BIATSS proposé par le Président et élu par et parmi les personnels BIATSS du conseil d'administration ».

Votants : 3

**Cette délibération est adoptée à l'unanimité.**

Membres en exercice : 30

Quorum : 15

Présents et représentés : 30

Fait à Marseille, le 25 septembre 2012

  
Yvon BERLAND  
Président de l'Université d'Aix-Marseille

